3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie *(en milliers d'euros)*	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1. Primes acquises	**479 730**	**-55 360**	**424 370**	**447 114**
1a. Primes	480 182	-55 360	424 823	445 329
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-452		-452	1 785
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**6 773**		**6 773**	**9 975**
3. Autres produits techniques	**1 320**	**22 772**	**24 092**	**1 036**
4. Charges des sinistres	**-411 586**	**38 761**	**-372 825**	**-343 350**
4a. Prestations et frais payés	-339 481	20 816	-318 665	-314 485
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-72 105	17 945	-54 160	-28 865
5. Charges des autres provisions techniques	**6 435**		**6 435**	**2 194**
6. Participation aux résultats	**-914**		**-914**	**-577**
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-77 517**	**7 426**	**-70 091**	**-70 161**
7a. Frais d'acquisition	-19 890		-19 890	-9 142
7b. Frais d'administration	-57 627		-57 627	-68 449
7c. Commissions reçues des réassureurs		7 426	7 426	7 429
8. Autres charges techniques	**-7 166**	**-8 640**	**-15 806**	**-29 471**
9. Variation de la provision pour égalisation	**9 127**		**9 127**	
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**6 202**	**4 959**	**11 161**	**16 759**

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**11 161**	**16 759**
3. Produits des placements	**12 795**	**16 847**
3a. Revenus des placements	9 864	9 652
3b. Autres produits des placements	1 231	575
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	1 700	6 621
5. Charges des placements	**-4 774**	**-4 973**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-865	-918
5b. Autres charges des placements	-2 438	-3 061
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 471	-994
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-6 773**	**-9 975**
7. Autres produits non techniques	**716**	**-159**
8. Autres charges non techniques	**-1 732**	**-1 766**
9. Résultat exceptionnel	**811**	**496**
9a. Produits exceptionnels	892	706
9b. Charges exceptionnelles	-81	-210
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-3 477**	**-6 255**
Résultat de l'exercice	**8 728**	**10 973**

États financiers 31 décembre 2022

BPCE IARD

Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

1.1. Événements climatiques 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 15

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 16

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 17

5.1. Détail des actifs incorporels 17

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 17

5.3. État des placements 19

5.4. Tableau des filiales et participations 21

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 23

5.6. Ventilation des créances et dettes 24

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 25

5.8. Passifs subordonnés 25

5.9. Détail des provisions techniques 26

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 27

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 27

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 28

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 28

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28

5.15. Engagements donnés et reçus 29

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 29

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 30
6.1. Ventilation des primes brutes émises 30
6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 30
6.3. Ventilation des produits et charges de placement 33
6.4. Charges du personnel 33
6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33
6.6. Éléments fiscaux 34
6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34
7. AUTRES INFORMATIONS 35
7.1. Honoraires des commissaires aux comptes 35
7.2. Combinaison 35
7.3. Effectif 35

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels		
3. Placements	**902 549**	**796 346**
3a. Terrains et constructions	1	1
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	1
3c. Autres placements	902 546	796 344
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**122 867**	**104 923**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	122 867	104 923
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**87 800**	**104 684**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	20 410	19 528
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*20 410*	*19 528*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	45 454	50 264
6c. Autres créances	21 936	34 892
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*19 009*	*13 740*
6cc. Débiteurs divers	*2 927*	*21 152*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**24 293**	**83 719**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	24 293	83 719
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**9 154**	**5 618**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	3 837	3 790
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	5 318	1 828
TOTAL DE L'ACTIF	**1 146 663**	**1 095 289**

1.2. Passif

PASSIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capitaux propres	**139 932**	**136 691**
1a. Capital social	50 000	50 000
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	10 867	10 867
1e. Report à nouveau	70 337	64 851
1f. Résultat de l'exercice	8 728	10 973
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**879 157**	**822 162**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	9 138	8 685
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	822 416	750 311
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provision pour égalisation	11 302	20 430
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	36 301	42 735
5. Provisions (autres que techniques)		**149**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**13 485**	**10 525**
7. Autres dettes	**101 667**	**114 458**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 429	9 760
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	4 415	2 783
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	12 385	10 966
7e. Autres dettes	76 439	90 948
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*6 924*	*8 174*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*69 515*	*82 774*
8. Comptes de régularisation Passif	**12 423**	**11 305**
TOTAL DU PASSIF	**1 146 663**	**1 095 289**

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**39 946**	**37 135**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	39 946	37 135
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

1.1. Événements climatiques

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels la tempête Eunice, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 36 millions d'euros dans les comptes de BPCE IARD au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 %,
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3,
- les valeurs de portefeuille d'assurance qui sont amorties sur la durée de vie estimée des contrats.

3.1.2. Placements immobiliers

Néant.

3.1.3. Autres placements

♦ Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ <u>Autres placements (hors valeurs amortissables)</u>

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2022.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2022, BPCE IARD ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.4. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.5. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, BPCE IARD considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.6. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC N° 2015-11 Art 240-1 et suivant, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Au 31 décembre 2022, elles sont complétées d'une provision pour faire face à la dérive des coûts dans le contexte marqué par un taux d'inflation élevé.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

Au 31 décembre 2022, les modalités d'estimation de cette provision ont été revues, ce qui a conduit à constater une variation de +13,5 M€ dans les comptes portant le montant de la provision de 18 M€ au 31 décembre 2021 à 31,5 M€ au 31 décembre 2022.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux de 0,63% à la clôture au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2%, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français), soit un taux de 0,66% à la clôture au 31 décembre 2022.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, BPCE IARD n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2022.

3.1.8. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2022 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

BPCE IARD applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

Actifs incorporels *(en milliers d'euros)*	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Autres Immobilisations incorporelles	1 000	-1 000	
Total des actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts *(en milliers d'euros)*	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions	**1**				**1**
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**796 344**	**537 031**	**430 828**		**902 546**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**796 346**	**537 031**	**430 828**		**902 549**

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations *(en milliers d'euros)*	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions					
Titres de propriété					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels					

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice *(en milliers d'euros)*	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	
Terrains et constructions	**1**		**1**
Titres de propriété	**1**		**1**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1		1
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**902 546**		**902 546**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**902 549**		**902 549**

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1	1	1
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 737	19 737	24 875
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	23 534	23 534	29 081
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	82 834	82 834	83 579
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	776 224	769 523	696 120
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :			
1. placements immobiliers			
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
4. autres OPCVM			
5. obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11.	**902 330**	**895 628**	**833 656**

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
1. Dont :			
i. placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*776 224*	*769 523*	*696 120*
ii. placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*126 106*	*126 106*	*137 536*
iii. placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
iv. placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances			
v. autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 du code des assurances :			
i. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
ii. autres valeurs			
4. Dont :	902 330	895 628	833 656
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*902 330*	*895 628*	*833 656*
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan *(en milliers d'euros)*	**Valeur nette**
Total des placements au bilan	**902 549**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 786
Amortissement de différences sur le prix de remboursement	-9 706
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**895 628**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Total des placements cotés	902 327	895 626	833 650
Total des placements non cotés	2	2	6
Total	**902 330**	**895 628**	**833 656**

	Montant		
Détail des terrains et constructions *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**1**	**1**	**1**
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	1	1	1
Total	**1**	**1**	**1**
dont acomptes			

Solde non encore amorti ou repris *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-9	3 593
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a.Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a.Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Placements	**1**	**1**	**2**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
Créances	**19 378**		**19 378**
Créances nées d'opérations d'assurance directe			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance	19 247		19 247
Autres créances	131		131
Capital appelé non versé			
Total	**19 379**	**1**	**19 381**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 1 K€

Passif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
Dettes	**55 572**		**55 572**
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 942		1 942
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
Dettes envers les établissements de crédit			
Autres dettes	53 630		53 630
Total	**55 572**		**55 572**

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes *(en milliers d'euros)*	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**18 248**	**2 161**		**20 410**
Primes restants à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 248	2 161		20 410
Créances nées d'opérations de réassurance	**45 454**			**45 454**
Autres créances	**12 156**	**9 189**	**592**	**21 936**
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	9 229	9 189	592	19 009
Débiteurs divers	2 927			2 927
Capital appelé non versé				
Total	**75 858**	**11 350**	**592**	**87 800**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes *(en milliers d'euros)*	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**8 429**			**8 429**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**4 415**			**4 415**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	**12 385**			**12 385**
Autres dettes	**76 439**			**76 439**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	6 924			**6 924**
Créanciers ou créditeurs divers	69 515			**69 515**
Total	**101 667**			**101 667**

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	10 000	5 000
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**10 000**	**5 000**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Affectation du résultat 2021**		**Résultat 2022**	**Autres mouvements**	**Montant à la clôture**
		Dividendes	**Autres**			
Capital	**50 000**					**50 000**
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves règlementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	**10 867**					**10 867**
Report à nouveau	**64 851**		**5 486**			**70 337**
Résultat de l'exercice	**10 973**	**-5 486**	**-5 486**	**8 728**		**8 728**
Total	**136 691**	**-5 486**		**8 728**		**139 932**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Autres provisions techniques	36 301		36 301
Dont provisions pour risques en cours	3 158		3 158

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Provisions pour sinistres à payer	893 641	122 867	770 774
Prévisions de recours	-71 225		-71 225
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**822 416**	**122 867**	**699 549**

Montants bruts de réassurance et nets de recours *(en milliers d'euros)*	**Total**
Provisions pour sinistres à l'ouverture	750 311
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-141 423
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-561 578
Liquidation sur exercices antérieurs	**47 310**

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	238 837	236 363	230 227		
Provisions	89 588	110 838	227 372		
Total sinistres	**328 425**	**347 200**	**457 599**		
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**81,20%**	**79,49%**	**98,69%**		
2021					
Règlements	247 768	252 356	327 363	166 329	
Provisions	79 066	99 120	127 485	178 718	
Total sinistres	**326 833**	**351 475**	**454 847**	**345 046**	
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**	**472 803**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**80,80%**	**80,47%**	**98,10%**	**72,98%**	
2022					
Règlements	256 455	260 264	341 585	239 759	175 257
Provisions	68 730	78 444	88 467	108 824	230 585
Total sinistres	**325 185**	**338 708**	**430 052**	**348 583**	**405 843**
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**	**472 803**	**447 364**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**80,39%**	**77,55%**	**92,75%**	**73,73%**	**90,72%**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Dotation**	**Reprise**	**Montant à la clôture**
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change				
Autres provisions pour risques	149		149	
Total Provisions pour risques et charges	**149**		**149**	

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Divers	2 672
Total	**2 672**

Charges à payer *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Organismes sociaux	756
État	755
Divers	15 910
Total	**17 421**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Intérêts et loyers acquis et non échus	3 837
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	2 786
Autres comptes de régularisation actif	2 532
Total	**9 154**

Comptes de régularisation passif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	9 706
Autres comptes de régularisation passif	2 717
Total	**12 423**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

	Actif *(en milliers d'euros)*		**Passif** *(en milliers d'euros)*	
Devises	**Actifs en devises**	**Contre valeur en Euros**	**Passifs en devises**	**Contre valeur en Euros**
Néant				
Total				

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	Total 2022	Dont engagements à l'égard des :			Total 2021
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés					
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2e. Autres engagements donnés (1)					
3. Engagements réciproques	**39 946**		**89**		**37 135**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	39 946		89		37 135
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution					
3c. Autres engagements réciproques					
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
5. Encours d'instruments financiers à terme					

(1) : En tant que membre de plusieurs GIE, BPCE IARD est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, BPCE IARD s'engage à rependre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique *(en milliers d'euros)*	Montant	
	Affaires directes	Acceptations
France	447 816	32 366
Total	**447 816**	**32 366**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	2 558	44 926	147 009	191 936	152 776	53 892	206 668
1a Primes	*2 462*	*44 903*	*147 227*	*192 130*	*152 556*	*54 419*	*206 975*
1b Variation des primes non acquises	*96*	*24*	*-218*	*-194*	*220*	*-527*	*-307*
2. Charges des prestations	-806	-44 335	-94 736	-139 071	-162 018	-37 386	-199 404
2a Prestations et frais payés	*-727*	*-48 504*	*-93 278*	*-141 782*	*-135 059*	*-33 117*	*-168 176*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-78*	*4 169*	*-1 459*	*2 711*	*-26 959*	*-4 269*	*-31 228*
A. Solde de souscription ()**	**1 753**	**592**	**52 273**	**52 865**	**-9 242**	**16 506**	**7 264**
5. Frais d'acquisition	-131	-472	-1 502	-1 974	-2 380	-377	-2 757
6. Autres charges de gestion nettes	-521	-4 326	-18 445	-22 771	-25 363	-9 603	-34 966
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-653**	**-4 798**	**-19 947**	**-24 745**	**-27 744**	**-9 979**	**-37 723**
7. Produits des placements	22	2 646	256	2 902	1 131	719	1 850
8. Participations aux résultats					-914		-914
C. Solde financier	**22**	**2 646**	**256**	**2 902**	**217**	**719**	**937**
14. Part réass. dans primes acquises	-2	-3 143	-22 942	-26 085	-10 701	-3 982	-14 683
15. Part réass. dans prestat. payées	92	2 903	14 409	17 312	14 219	-4 035	10 184
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-8	1 847	2 384	4 231	106	-53	53
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0		0
18. Commissions reçues réass.			4 901	4 901	746	125	872
E. Solde de réassurance	**82**	**1 607**	**-1 249**	**358**	**4 370**	**-7 944**	**-3 574**
Résultat technique	**1 204**	**47**	**31 333**	**31 379**	**-32 398**	**-698**	**-33 096**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 634	825	2 693	3 518	1 423	2 266	3 689
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 730	849	2 476	3 325	1 643	1 739	3 383
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	744	289 111	31 221	320 332	136 774	78 437	215 211
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	666	287 004	26 622	313 626	104 519	73 337	177 856
18. Autres provisions techniques (clôture)		31 591	5	31 596	11 325	4 608	15 933
19. Autres provisions techniques (ouverture)		37 867	3 145	41 012	16 621	5 439	22 060

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	29. Protection juridique	30. Assistance	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	16 311	19	30	4 124	25 718	32 366	479 730
1a Primes	*16 359*	*19*	*30*	*4 124*	*25 718*	*32 366*	*480 182*
1b Variation des primes non acquises	*-48*	*0*					*-452*
2. Charges des prestations	-25 895	-40	13	-295	-21 581	-8 944	-396 024
2a Prestations et frais payés	*-10 215*	*-32*		*-272*	*-10 357*	*-7 920*	*-339 481*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-15 681*	*-8*	*13*	*-23*	*-11 225*	*-1 025*	*-56 543*
A. Solde de souscription ()**	**-9 584**	**-20**	**43**	**3 829**	4 136	**23 422**	**83 706**
5. Frais d'acquisition		-8	0		-382	-14 637	-19 890
6. Autres charges de gestion nettes	-2 770	-3	-0		-2 443		-63 473
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-2 770**	**-11**	**-0**		-2 825	**-14 637**	**-83 363**
7. Produits des placements	190	0	0	0	1 664	144	6 773
8. Participations aux résultats							-914
C. Solde financier	**190**	**0**	**0**	**0**	1 664	**144**	**5 859**
14. Part réass. dans primes acquises	-10 074	-1		-3 712	-802		-55 360
15. Part réass. dans prestat. payées	6 708			652			34 948
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	13 654			15			17 945
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0	0			0
18. Commissions reçues réass.	726			928			7 426
E. Solde de réassurance	**11 014**	**-1**	**0**	**-2 117**	-802		**4 959**
Résultat technique	**-1 150**	**-32**	**43**	**1 712**	2 174	**8 929**	**11 161**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	285	11					9 138
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	237	11					8 685
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	83 318	12	3	1	186 644	16 151	822 416
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	67 615	8	16	-23	175 419	15 127	750 311
18. Autres provisions techniques (clôture)	70	4					47 603
19. Autres provisions techniques (ouverture)	93						63 165

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements *(en milliers d'euros)*	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2022	Total 2021
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		9 860	9 860	9 652
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		4	4	
Revenus des placements		**9 864**	**9 864**	**9 652**
Profits provenant de la réalisation des placements		**1 700**	**1 700**	**6 621**
Autres produits de placements		**1 231**	**1 231**	**575**
Total produits des placements		**12 795**	**12 795**	**16 847**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-486	-379	-865	-918
Autres charges de placements		-2 438	-2 438	-3 061
Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 471	-1 471	-994
Total charges des placements	**-486**	**-4 288**	**-4 774**	**-4 973**
Produits nets des placements	**-486**	**8 507**	**8 021**	**11 874**

6.4. Charges du personnel

Néant.

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	Montant
Impôts et taxes et versements assimilés	1 632
Autres charges de gestion courante	-2 298
Commissions d'assurance directe	49 386
Commissions d'acceptation	14 637
Autres services extérieurs (*)	61 491
Total	**124 848**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	Montant
Frais de gestion de sinistres	39 700
Frais d'acquisition	19 890
Frais d'administration	57 627
Frais de Gestion des placements	769
Autres charges techniques	5 846
Autres charges non techniques	1 016
Total	**124 848**

6.6. Éléments fiscaux

Décalages certains ou éventuels *(en milliers d'euros)*	Déductions - réintégrations fiscales			Impôt
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	+ Actif - Passif
Provisions non déductibles temporairement	32 395	26 824	59 219	15 296
Charges non déductibles temporairement	6 136	270	6 405	1 654
Plus values latentes imposées	12 549	-6 308	6 241	1 612
Plus values en sursis d'imposition	-149	13	-137	-35
Total	**50 930**	**20 799**	**71 729**	**18 527**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques *(en milliers d'euros)*	Montant
Autres produits	716
Total	**716**

Charges non techniques *(en milliers d'euros)*	Montant
Participation refacturée reçue	1 566
Autres charges	166
Total	**1 732**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels *(en milliers d'euros)*	Montant
Utilisation/reprise des provisions pour charges exceptionnelles	149
Autres produits exceptionnels	743
Total	**892**

Charges exceptionnelles *(en milliers d'euros)*	Montant
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1
Dotation des provisions pour charges exceptionnelles	
Autres charges exceptionnelles	80
Total	**81**

7. Autres informations

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes

BPCE IARD enregistre, pour l'exercice 2022, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC *(en milliers d'euros)*	**Mazars**
Honoraires afférents à la certification des comptes	59
Honoraires afférents aux autres services	
Total	**59**

7.2. Combinaison

Les comptes de BPCE IARD sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

Néant.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

BPCE IARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme
61 RUE HENRI REGNAULT 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 € – RCS Nanterre B 784 824 153

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

BPCE IARD

Société anonyme
Siège social : Chaban 79180 Chauray
RCS Niort 401 380 472

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société BPCE IARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE IARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié :

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la société au 31 décembre 2022 pour un montant de 822 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen ;
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation ;
- Pour le risque construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Il en est de même pour l'évaluation de la charge des événements climatiques survenus en 2022 et de la prise en compte de l'augmentation du taux d'inflation dans le provisionnement.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Notre approche d'audit :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ; notamment les événements climatiques survenus en 2022 et le contexte d'inflation ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches, en particulier celles à déroulement long ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- Enfin, vérifier le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE IARD par l'assemblée Générale du 22 mai 1995.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 27ème année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de Covéa de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

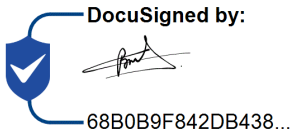
DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

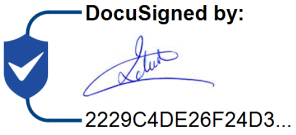
Mazars,

Paris la Défense, le 16 mai 2023



Christophe BERRARD

Associé



Eve MARTINEAU

Associée

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

États financiers 31 décembre 2022

BPCE IARD

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

1.1. Événements climatiques 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 15

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 16

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 17

5.1. Détail des actifs incorporels 17

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 17

5.3. État des placements 19

5.4. Tableau des filiales et participations 21

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 23

5.6. Ventilation des créances et dettes 24

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 25

5.8. Passifs subordonnés 25

5.9. Détail des provisions techniques 26

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 27

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 27

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 28

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 28

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28

5.15. Engagements donnés et reçus 29

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 29

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 30

6.1. Ventilation des primes brutes émises 30

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 30

6.3. Ventilation des produits et charges de placement 33

6.4. Charges du personnel 33

6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33

6.6. Éléments fiscaux 34

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34

7. AUTRES INFORMATIONS 35

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes 35

7.2. Combinaison 35

7.3. Effectif 35

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels		
3. Placements	**902 549**	**796 346**
3a. Terrains et constructions	1	1
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	1
3c. Autres placements	902 546	796 344
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**122 867**	**104 923**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	122 867	104 923
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**87 800**	**104 684**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	20 410	19 528
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*20 410*	*19 528*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	45 454	50 264
6c. Autres créances	21 936	34 892
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*19 009*	*13 740*
6cc. Débiteurs divers	*2 927*	*21 152*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**24 293**	**83 719**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	24 293	83 719
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**9 154**	**5 618**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	3 837	3 790
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	5 318	1 828
TOTAL DE L'ACTIF	**1 146 663**	**1 095 289**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

1.2. Passif

PASSIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capitaux propres	**139 932**	**136 691**
1a. Capital social	50 000	50 000
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	10 867	10 867
1e. Report à nouveau	70 337	64 851
1f. Résultat de l'exercice	8 728	10 973
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**879 157**	**822 162**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	9 138	8 685
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	822 416	750 311
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provision pour égalisation	11 302	20 430
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	36 301	42 735
5. Provisions (autres que techniques)		**149**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**13 485**	**10 525**
7. Autres dettes	**101 667**	**114 458**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 429	9 760
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	4 415	2 783
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	12 385	10 966
7e. Autres dettes	76 439	90 948
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*6 924*	*8 174*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*69 515*	*82 774*
8. Comptes de régularisation Passif	**12 423**	**11 305**
TOTAL DU PASSIF	**1 146 663**	**1 095 289**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**39 946**	**37 135**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	39 946	37 135
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie *(en milliers d'euros)*	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1. Primes acquises	**479 730**	**-55 360**	**424 370**	**447 114**
1a. Primes	480 182	-55 360	424 823	445 329
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-452		-452	1 785
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**6 773**		**6 773**	**9 975**
3. Autres produits techniques	**1 320**	**22 772**	**24 092**	**1 036**
4. Charges des sinistres	**-411 586**	**38 761**	**-372 825**	**-343 350**
4a. Prestations et frais payés	-339 481	20 816	-318 665	-314 485
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-72 105	17 945	-54 160	-28 865
5. Charges des autres provisions techniques	**6 435**		**6 435**	**2 194**
6. Participation aux résultats	**-914**		**-914**	**-577**
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-77 517**	**7 426**	**-70 091**	**-70 161**
7a. Frais d'acquisition	-19 890		-19 890	-9 142
7b. Frais d'administration	-57 627		-57 627	-68 449
7c. Commissions reçues des réassureurs		7 426	7 426	7 429
8. Autres charges techniques	**-7 166**	**-8 640**	**-15 806**	**-29 471**
9. Variation de la provision pour égalisation	**9 127**		**9 127**	
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**6 202**	**4 959**	**11 161**	**16 759**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**11 161**	**16 759**
3. Produits des placements	**12 795**	**16 847**
3a. Revenus des placements	9 864	9 652
3b. Autres produits des placements	1 231	575
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	1 700	6 621
5. Charges des placements	**-4 774**	**-4 973**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-865	-918
5b. Autres charges des placements	-2 438	-3 061
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 471	-994
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-6 773**	**-9 975**
7. Autres produits non techniques	**716**	**-159**
8. Autres charges non techniques	**-1 732**	**-1 766**
9. Résultat exceptionnel	**811**	**496**
9a. Produits exceptionnels	892	706
9b. Charges exceptionnelles	-81	-210
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-3 477**	**-6 255**
Résultat de l'exercice	**8 728**	**10 973**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

1.1. Événements climatiques

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels la tempête Eunice, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 36 millions d'euros dans les comptes de BPCE IARD au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 %,
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3,
- les valeurs de portefeuille d'assurance qui sont amorties sur la durée de vie estimée des contrats.

3.1.2. Placements immobiliers

Néant.

3.1.3. Autres placements

♦ Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ <u>Autres placements (hors valeurs amortissables)</u>

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2022.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2022, BPCE IARD ne détient pas d'instrument financier à terme.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3.1.4. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.5. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, BPCE IARD considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.6. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC N° 2015-11 Art 240-1 et suivant, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Au 31 décembre 2022, elles sont complétées d'une provision pour faire face à la dérive des coûts dans le contexte marqué par un taux d'inflation élevé.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

Au 31 décembre 2022, les modalités d'estimation de cette provision ont été revues, ce qui a conduit à constater une variation de +13,5 M€ dans les comptes portant le montant de la provision de 18 M€ au 31 décembre 2021 à 31,5 M€ au 31 décembre 2022.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

- Provisions mathématiques des rentes

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux de 0,63% à la clôture au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2%, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français), soit un taux de 0,66% à la clôture au 31 décembre 2022.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, BPCE IARD n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2022.

3.1.8. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3.1.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2022 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

BPCE IARD applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

Actifs incorporels *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**
Autres Immobilisations incorporelles	1 000	-1 000	
Total des actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transfert**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions	**1**				**1**
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**796 344**	**537 031**	**430 828**		**902 546**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**796 346**	**537 031**	**430 828**		**902 549**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations *(en milliers d'euros)*	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions					
Titres de propriété					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels					

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice *(en milliers d'euros)*	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	
Terrains et constructions	**1**		**1**
Titres de propriété	**1**		**1**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1		1
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**902 546**		**902 546**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**902 549**		**902 549**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1	1	1
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 737	19 737	24 875
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	23 534	23 534	29 081
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	82 834	82 834	83 579
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	776 224	769 523	696 120
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :			
1. placements immobiliers			
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
4. autres OPCVM			
5. obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11.	**902 330**	**895 628**	**833 656**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
1. Dont :			
i. placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*776 224*	*769 523*	*696 120*
ii. placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*126 106*	*126 106*	*137 536*
iii. placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
iv. placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances			
v. autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 du code des assurances :			
i. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
ii. autres valeurs			
4. Dont :	902 330	895 628	833 656
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*902 330*	*895 628*	*833 656*
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan *(en milliers d'euros)*	**Valeur nette**
Total des placements au bilan	**902 549**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 786
Amortissement de différences sur le prix de remboursement	-9 706
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**895 628**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Total des placements cotés	902 327	895 626	833 650
Total des placements non cotés	2	2	6
Total	**902 330**	**895 628**	**833 656**

	Montant		
Détail des terrains et constructions *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**1**	**1**	**1**
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	1	1	1
Total	**1**	**1**	**1**
dont acomptes			

Solde non encore amorti ou repris *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-9	3 593
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a.Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a.Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Placements	**1**	**1**	**2**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
Créances	**19 378**		**19 378**
Créances nées d'opérations d'assurance directe			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance	19 247		19 247
Autres créances	131		131
Capital appelé non versé			
Total	**19 379**	**1**	**19 381**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 1 K€

Passif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
Dettes	**55 572**		**55 572**
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 942		1 942
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
Dettes envers les établissements de crédit			
Autres dettes	53 630		53 630
Total	**55 572**		**55 572**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes *(en milliers d'euros)*	**Moins d'un an**	**Plus de un à cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**18 248**	**2 161**		**20 410**
Primes restants à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 248	2 161		20 410
Créances nées d'opérations de réassurance	**45 454**			**45 454**
Autres créances	**12 156**	**9 189**	**592**	**21 936**
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	9 229	9 189	592	19 009
Débiteurs divers	2 927			2 927
Capital appelé non versé				
Total	**75 858**	**11 350**	**592**	**87 800**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes *(en milliers d'euros)*	**Moins d'un an**	**Plus de un à cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**8 429**			**8 429**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**4 415**			**4 415**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	**12 385**			**12 385**
Autres dettes	**76 439**			**76 439**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	6 924			**6 924**
Créanciers ou créditeurs divers	69 515			**69 515**
Total	**101 667**			**101 667**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	10 000	5 000
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**10 000**	**5 000**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Affectation du résultat 2021**		**Résultat 2022**	**Autres mouvements**	**Montant à la clôture**
		Dividendes	**Autres**			
Capital	**50 000**					**50 000**
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves règlementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	**10 867**					**10 867**
Report à nouveau	**64 851**		**5 486**			**70 337**
Résultat de l'exercice	**10 973**	**-5 486**	**-5 486**	**8 728**		**8 728**
Total	**136 691**	**-5 486**		**8 728**		**139 932**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Autres provisions techniques	36 301		36 301
Dont provisions pour risques en cours	3 158		3 158

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Provisions pour sinistres à payer	893 641	122 867	770 774
Prévisions de recours	-71 225		-71 225
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**822 416**	**122 867**	**699 549**

Montants bruts de réassurance et nets de recours *(en milliers d'euros)*	**Total**
Provisions pour sinistres à l'ouverture	750 311
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-141 423
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-561 578
Liquidation sur exercices antérieurs	**47 310**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	238 837	236 363	230 227		
Provisions	89 588	110 838	227 372		
Total sinistres	**328 425**	**347 200**	**457 599**		
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**81,20%**	**79,49%**	**98,69%**		
2021					
Règlements	247 768	252 356	327 363	166 329	
Provisions	79 066	99 120	127 485	178 718	
Total sinistres	**326 833**	**351 475**	**454 847**	**345 046**	
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**	**472 803**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**80,80%**	**80,47%**	**98,10%**	**72,98%**	
2022					
Règlements	256 455	260 264	341 585	239 759	175 257
Provisions	68 730	78 444	88 467	108 824	230 585
Total sinistres	**325 185**	**338 708**	**430 052**	**348 583**	**405 843**
Primes acquises	**404 484**	**436 780**	**463 664**	**472 803**	**447 364**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**80,39%**	**77,55%**	**92,75%**	**73,73%**	**90,72%**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Dotation**	**Reprise**	**Montant à la clôture**
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change				
Autres provisions pour risques	149		149	
Total Provisions pour risques et charges	**149**		**149**	

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Divers	2 672
Total	**2 672**

Charges à payer *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Organismes sociaux	756
État	755
Divers	15 910
Total	**17 421**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Intérêts et loyers acquis et non échus	3 837
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	2 786
Autres comptes de régularisation actif	2 532
Total	**9 154**

Comptes de régularisation passif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	9 706
Autres comptes de régularisation passif	2 717
Total	**12 423**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

	Actif *(en milliers d'euros)*		**Passif** *(en milliers d'euros)*	
Devises	**Actifs en devises**	**Contre valeur en Euros**	**Passifs en devises**	**Contre valeur en Euros**
Néant				
Total				

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	Total 2022	Dont engagements à l'égard des :			Total 2021
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés					
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2e. Autres engagements donnés (1)					
3. Engagements réciproques	**39 946**		**89**		**37 135**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	39 946		89		37 135
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution					
3c. Autres engagements réciproques					
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
5. Encours d'instruments financiers à terme					

(1) : En tant que membre de plusieurs GIE, BPCE IARD est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, BPCE IARD s'engage à rependre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique *(en milliers d'euros)*	Montant	
	Affaires directes	Acceptations
France	447 816	32 366
Total	**447 816**	**32 366**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	2 558	44 926	147 009	191 936	152 776	53 892	206 668
1a Primes	*2 462*	*44 903*	*147 227*	*192 130*	*152 556*	*54 419*	*206 975*
1b Variation des primes non acquises	*96*	*24*	*-218*	*-194*	*220*	*-527*	*-307*
2. Charges des prestations	-806	-44 335	-94 736	-139 071	-162 018	-37 386	-199 404
2a Prestations et frais payés	*-727*	*-48 504*	*-93 278*	*-141 782*	*-135 059*	*-33 117*	*-168 176*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-78*	*4 169*	*-1 459*	*2 711*	*-26 959*	*-4 269*	*-31 228*
A. Solde de souscription ()**	**1 753**	**592**	**52 273**	**52 865**	**-9 242**	**16 506**	**7 264**
5. Frais d'acquisition	-131	-472	-1 502	-1 974	-2 380	-377	-2 757
6. Autres charges de gestion nettes	-521	-4 326	-18 445	-22 771	-25 363	-9 603	-34 966
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-653**	**-4 798**	**-19 947**	**-24 745**	**-27 744**	**-9 979**	**-37 723**
7. Produits des placements	22	2 646	256	2 902	1 131	719	1 850
8. Participations aux résultats					-914		-914
C. Solde financier	**22**	**2 646**	**256**	**2 902**	**217**	**719**	**937**
14. Part réass. dans primes acquises	-2	-3 143	-22 942	-26 085	-10 701	-3 982	-14 683
15. Part réass. dans prestat. payées	92	2 903	14 409	17 312	14 219	-4 035	10 184
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-8	1 847	2 384	4 231	106	-53	53
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0		0
18. Commissions reçues réass.			4 901	4 901	746	125	872
E. Solde de réassurance	**82**	**1 607**	**-1 249**	**358**	**4 370**	**-7 944**	**-3 574**
Résultat technique	**1 204**	**47**	**31 333**	**31 379**	**-32 398**	**-698**	**-33 096**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 634	825	2 693	3 518	1 423	2 266	3 689
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 730	849	2 476	3 325	1 643	1 739	3 383
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	744	289 111	31 221	320 332	136 774	78 437	215 211
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	666	287 004	26 622	313 626	104 519	73 337	177 856
18. Autres provisions techniques (clôture)		31 591	5	31 596	11 325	4 608	15 933
19. Autres provisions techniques (ouverture)		37 867	3 145	41 012	16 621	5 439	22 060

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	29. Protection juridique	30. Assistance	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	16 311	19	30	4 124	25 718	32 366	479 730
1a Primes	*16 359*	*19*	*30*	*4 124*	*25 718*	*32 366*	*480 182*
1b Variation des primes non acquises	*-48*	*0*					*-452*
2. Charges des prestations	-25 895	-40	13	-295	-21 581	-8 944	-396 024
2a Prestations et frais payés	*-10 215*	*-32*		*-272*	*-10 357*	*-7 920*	*-339 481*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-15 681*	*-8*	*13*	*-23*	*-11 225*	*-1 025*	*-56 543*
A. Solde de souscription ()**	**-9 584**	**-20**	**43**	**3 829**	4 136	**23 422**	**83 706**
5. Frais d'acquisition		-8	0		-382	-14 637	-19 890
6. Autres charges de gestion nettes	-2 770	-3	-0		-2 443		-63 473
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-2 770**	**-11**	**-0**		-2 825	**-14 637**	**-83 363**
7. Produits des placements	190	0	0	0	1 664	144	6 773
8. Participations aux résultats							-914
C. Solde financier	**190**	**0**	**0**	**0**	1 664	**144**	**5 859**
14. Part réass. dans primes acquises	-10 074	-1		-3 712	-802		-55 360
15. Part réass. dans prestat. payées	6 708			652			34 948
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	13 654			15			17 945
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0	0			0
18. Commissions reçues réass.	726			928			7 426
E. Solde de réassurance	**11 014**	**-1**	**0**	**-2 117**	-802		**4 959**
Résultat technique	**-1 150**	**-32**	**43**	**1 712**	2 174	**8 929**	**11 161**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	285	11					9 138
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	237	11					8 685
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	83 318	12	3	1	186 644	16 151	822 416
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	67 615	8	16	-23	175 419	15 127	750 311
18. Autres provisions techniques (clôture)	70	4					47 603
19. Autres provisions techniques (ouverture)	93						63 165

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements *(en milliers d'euros)*	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2022	Total 2021
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		9 860	9 860	9 652
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		4	4	
Revenus des placements		**9 864**	**9 864**	**9 652**
Profits provenant de la réalisation des placements		**1 700**	**1 700**	**6 621**
Autres produits de placements		**1 231**	**1 231**	**575**
Total produits des placements		**12 795**	**12 795**	**16 847**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-486	-379	-865	-918
Autres charges de placements		-2 438	-2 438	-3 061
Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 471	-1 471	-994
Total charges des placements	**-486**	**-4 288**	**-4 774**	**-4 973**
Produits nets des placements	**-486**	**8 507**	**8 021**	**11 874**

6.4. Charges du personnel

Néant.

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	Montant
Impôts et taxes et versements assimilés	1 632
Autres charges de gestion courante	-2 298
Commissions d'assurance directe	49 386
Commissions d'acceptation	14 637
Autres services extérieurs (*)	61 491
Total	**124 848**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

Charges par destination (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Frais de gestion de sinistres	39 700
Frais d'acquisition	19 890
Frais d'administration	57 627
Frais de Gestion des placements	769
Autres charges techniques	5 846
Autres charges non techniques	1 016
Total	**124 848**

6.6. Éléments fiscaux

Décalages certains ou éventuels *(en milliers d'euros)*	**Déductions - réintégrations fiscales**			**Impôt**
	Début d'exercice	**Variation**	**Fin d'exercice**	**+ Actif - Passif**
Provisions non déductibles temporairement	32 395	26 824	59 219	15 296
Charges non déductibles temporairement	6 136	270	6 405	1 654
Plus values latentes imposées	12 549	-6 308	6 241	1 612
Plus values en sursis d'imposition	-149	13	-137	-35
Total	**50 930**	**20 799**	**71 729**	**18 527**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Autres produits	716
Total	**716**

Charges non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Participation refacturée reçue	1 566
Autres charges	166
Total	**1 732**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Utilisation/reprise des provisions pour charges exceptionnelles	149
Autres produits exceptionnels	743
Total	**892**

Charges exceptionnelles *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1
Dotation des provisions pour charges exceptionnelles	
Autres charges exceptionnelles	80
Total	**81**

DocuSign Envelope ID: B74AB518-E23C-40AB-862D-B4DDCDC69C18

7. Autres informations

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes

BPCE IARD enregistre, pour l'exercice 2022, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC *(en milliers d'euros)*	**Mazars**
Honoraires afférents à la certification des comptes	59
Honoraires afférents aux autres services	
Total	**59**

7.2. Combinaison

Les comptes de BPCE IARD sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

Néant.

BPCE IARD

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 euros
RCS NIORT 401 380 472
Siège social : Chauray 79000 NIORT

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023 à 15h25, les actionnaires de **BPCE IARD** se sont réunis en assemblée générale mixte dans les locaux de Covéa, 86-90 rue Saint Lazare à Paris, sur convocation faite par le président du directoire en date du 5 juin 2023.

Elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice 2022 ;
- Présentation du rapport du conseil de surveillance dit rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes ;
- Vote des résolutions :
 - ★ *relevant des conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire :*
 - examen et approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus aux membres du directoire ;
 - affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
 - approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce.
 - ★ *relevant des conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire :*
 - délégation au conseil en matière de modifications statutaires d'origine légale ou réglementaire.
 - ★ *relevant des conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire :*
 - ratification de la nomination à titre provisoire d'un membre du conseil de surveillance,
 - renouvellement du mandat de treize membres du conseil de surveillance,
 - pouvoirs pour les formalités.

Ont été adressés aux membres de l'assemblée avec la convocation :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion émis par le directoire sur l'exercice 2022,
- le rapport sur la gouvernance d'entreprise émis par le conseil de surveillance sur l'exercice 2022,
- les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels et aux conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises à approbation,
- un formulaire unique de vote par correspondance et de procuration.

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires ont été avisés de la mise à leur disposition de tous documents utiles sur demande.

L'assemblée est présidée par Michel CASTAGNÉ, en sa qualité de président du conseil de surveillance.

François BOURRIAUD est désigné comme secrétaire.

Stéphane DUROULE et François CODET, représentant les deux actionnaires, sont désignés comme scrutateurs.

Le cabinet Mazars, commissaire aux comptes dûment convoqué, est absent et excusé.

Le président ouvre la séance et constate que la feuille d'émargement dûment signée par les actionnaires présents et certifiée par le bureau de l'assemblée fait apparaître que les actionnaires présents représentent la totalité des 10 000 actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement statuer en toutes matières.

Il est successivement donné lecture du rapport du directoire portant sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé, puis du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Personne ne demandant la parole à l'issue de ces présentations et en l'absence de questions écrites, le président met aux voix les résolutions suivantes :

Statuant en matière ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- le rapport du directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, l'exécution de sa mission de contrôle de la gestion du directoire et de vérification des comptes de l'exercice 2022,
- les rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission pour ledit exercice, et sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

approuve les comptes et bilan tels qu'ils sont présentés par le directoire, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux membres du directoire pour leur gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un résultat bénéficiaire de 8 727 796,71 euros, décide de l'affecter comme suit :

Total à affecter	Report à nouveau	70 337 308,63	
	Bénéfice de l'exercice	8 727 796,71	
		79 065 105,34	
Total affecté	Dividendes	4 363 900,00	436,39 € par action
	Report à nouveau	74 701 205,34	
		79 065 105,34	

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement des dividendes à compter du 7 juillet 2023.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons :

- qu'un dividende de 846,81 € par action a été versé au titre de l'exercice 2019 soit un total de 8 468 100 € ;
- qu'un dividende de 473,81 € par action a été versé au titre de l'exercice 2020 soit un total de 4 738 100 € ;
- qu'un dividende de 548,64 € par action a été versé au titre de l'exercice 2021 soit un total de 5 486 400 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

